

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 21/009/2007 - ÉFAI
14 juin 2007

AU 148/07

Craintes pour la sécurité

AUTORITÉ PALESTINIENNE

La population civile de la bande de Gaza

Dans la bande de Gaza, l'escalade des violences politiques a atteint des niveaux sans précédent ces derniers jours, et la population civile est de plus en plus exposée au danger. Environ 130 Palestiniens ont été tués et plusieurs centaines d'autres blessés au cours du seul mois qui vient de s'écouler, lors d'affrontements qui ont opposé les forces de sécurité et leurs milices alliées fidèles au Fatah, le parti du président Mahmoud Abbas, aux forces partisanses du Hamas, le parti du Premier ministre Ismaïl Haniyeh.

Si la plupart des victimes sont des hommes armés, de très nombreux civils sans armes, dont plusieurs enfants, qui se trouvaient là par hasard, ont été tués ou blessés par des hommes du Fatah et du Hamas, qui échangent des tirs dans les rues et depuis les toits d'immeubles de quartiers résidentiels de Gaza, ainsi que dans d'autres endroits de la bande de Gaza.

D'un côté comme de l'autre, les combattants font preuve d'un mépris flagrant à l'égard des principes fondamentaux des droits humains. Le 13 juin, des hommes armés non identifiés ont ouvert le feu sur des manifestants sans armes, qui appelaient à la fin des affrontements armés à Gaza et à Khan Younes, dans le sud de la bande de Gaza, faisant plusieurs blessés parmi les protestataires. Le même jour, deux employés palestiniens de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), principal organisme humanitaire opérant dans la bande de Gaza, ont été tués et deux autres blessés lors d'un échange de tirs entre le Hamas et le Fatah.

Des groupes armés des deux camps se sont rendus coupables d'homicides illégaux, exécutant littéralement les ennemis qu'ils avaient capturés, et ont enlevé et retenu en otages de très nombreux membres de groupes rivaux, afin de les utiliser comme monnaie d'échange pour leurs amis et proches détenus par leurs adversaires.

Depuis le 11 juin, des hommes armés mènent des attaques dans des hôpitaux, ou à proximité de ceux-ci, les prenant directement pour cibles ou lançant des attaques depuis leurs bâtiments. Le 12, l'hôpital Shifa à Gaza, principal centre hospitalier de la bande de Gaza, a été la cible d'une attaque à l'arme lourde, notamment à la grenade autopropulsée et au mortier, qui a mis en danger patients et membres du personnel, empêché le travail des professionnels de la santé et bloqué l'accès aux soins médicaux pour ceux qui en avaient besoin. Les organismes des Nations unies se sont déclarés préoccupés par le fait que ces combats empêchent l'ONU de prodiguer des services d'urgence, notamment en ce qui concerne la nourriture et les soins de santé, et que des hommes armés se sont battus à l'intérieur même de deux locaux de l'UNRWA. Ces attaques constituent des violations flagrantes du droit international, qui interdit de prendre des civils pour cibles et de mener des attaques aveugles, et accorde une protection spéciale aux installations médicales et humanitaires, qui ne doivent jamais être prises pour cibles ni utilisées aux fins d'attaques ou de toute autre activité compromettant leur neutralité.

Des établissements scolaires ont également été endommagés lors de fusillades irréflechies et d'attaques aveugles, et la flambée de violence a empêché de nombreux lycéens d'aller passer leurs examens de fin d'année. Dans la bande de Gaza, la vie, sous tous ses aspects, est quasiment paralysée, et les habitants terrifiés sont bloqués chez eux sans même pouvoir s'y sentir en sécurité.

Parallèlement, le 10 juin, des combattants des branches armées du Fatah et du Jihad islamique ont attaqué un poste de l'armée israélienne situé à la frontière entre la bande de Gaza et Israël, à l'aide d'un véhicule blindé maquillé grâce à l'inscription « TV ». De tels actes accroissent le risque que les forces israéliennes s'en prennent à des journalistes travaillant dans les Territoires palestiniens occupés, en les confondant avec des hommes armés déguisés.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les tensions entre le Fatah et le Hamas n'ont cessé de s'exacerber depuis janvier 2006, après que le Hamas a remporté une majorité de sièges aux élections législatives, battant le Fatah, parti au pouvoir depuis la création de l'Autorité palestinienne, il y a plus de dix ans. Les affrontements armés entre des branches rivales des forces de sécurité et leurs milices alliées se sont multipliés, dans un contexte marqué par l'échec de plusieurs tentatives en vue de constituer un gouvernement d'union nationale. Les tensions politiques ont été aggravées par la pauvreté et le désespoir grandissants des 1,5 million d'habitants de Gaza, des suites des sanctions économiques imposées sur le gouvernement du Hamas par Israël et la communauté internationale. Après une vive flambée de violence début 2007, le Fatah et le Hamas ont formé en mars un gouvernement d'union nationale avec d'autres partis et des personnalités indépendantes. Les rivalités et luttes pour le pouvoir entre Fatah et Hamas ont cependant débordé, une fois de plus, et se sont traduites par des confrontations armées depuis mi-mai. Les cessez-le-feu négociés par des personnalités politiques palestiniennes et des pays arabes ont été rompus à maintes reprises, dans les jours, voire les heures, qui ont suivi leur instauration. Non contentes de n'avoir rien fait pour arrêter et prévenir les attaques et autres atteintes aux droits humains, les forces de sécurité se sont elles-mêmes rendues directement responsables d'homicides, d'attaques et d'autres violations des droits fondamentaux.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- appelez le président Abbas et le Premier ministre Haniyeh à prendre des mesures concrètes en vue de mettre un terme au chaos croissant qui règne dans la bande de Gaza, et d'empêcher que de nouveaux civils soient tués ;
- exhortez-les à imposer leur autorité sur les forces de sécurité et à faire le nécessaire pour que celles-ci fassent observer la loi et respectent les droits humains, en particulier les normes internationales relatives au recours à la force et au traitement des prisonniers, et priez-les de veiller à ce que les membres des forces de sécurité qui se rendent coupables d'atteintes aux droits humains ou qui ne remplissent pas leur devoir soient amenés à rendre des comptes ;
- engagez-les à mettre fin à l'impunité, en établissant des mécanismes efficaces visant à traduire en justice les responsables présumés d'atteintes aux droits humains, quelle que soit leur affiliation politique ;
- demandez-leur d'informer leurs forces de sécurité que les membres de groupes armés qui leur servent de milices alliées et commettent des atteintes aux droits humains et autres infractions doivent être arrêtés et traduits en justice, quelle que soit leur affiliation politique, conformément aux normes et au droit internationaux relatifs aux droits humains ;
- appelez-les à mettre sur pied un mécanisme assurant une surveillance indépendante, impartiale et non partisane des forces de sécurité ;
- priez-les instamment de veiller à ce que les attaques, enlèvements et meurtres de civils fassent l'objet d'une enquête, et à ce que les responsables présumés de ces actes soient traduits en justice ;
- soulignez que vous adressez les mêmes appels aux deux camps, et dites clairement qu'Amnesty International ne prend parti ni pour l'un ni pour l'autre.

APPELS À :

President Mahmoud Abbas
Office of the President
Ramallah, Autorité palestinienne, via Israel

Fax : **+972 2 296 3170**
 +972 2 298 1370
 +970 8 282 2365
 +970 8 282 2366
 + 970 2 296 3179

Courriers électroniques : rhusseini@president.ps

Formule d'appel : **Dear President Abbas, / Monsieur le Président,**

Leader du Hamas :
Ismail Abd al Salam Ahmad Haniyeh
 Hamas leader

Fax : **+970 8 282 2159**

Courriers électroniques : ihaniyyeh@hotmail.com

Formule d'appel : **Dear Mister Haniyeh, / Monsieur,**

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Autorité palestinienne dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 26 JUILLET 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*